

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2019

N° 2019-92

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	46
	Dont 6 procurations
Votes pour : 46	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (40)** : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : BLANCHARD Hervé, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent

**Titulaires absents non représentés (18)** : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, CARROT Jean-Michel, SAINT PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

**Procurations (6)** :  
TREY Jean Claude à VIDAL Thierry  
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine  
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
FORGUE Pierre à NARS Aline  
MIR Jean-Henri à POME Maryse

Monsieur Bernard DESCOUENS a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle qu'en section de fonctionnement, le budget primitif 2019 de la CCAL a repris les montants de prélèvement et reversement FPIC réalisés sur l'exercice budgétaire 2018. Or la notification des services de l'Etat intervenue en juin 2019 fait apparaître un montant de prélèvement supérieur et un montant de reversement inférieur.

Il convient de modifier les inscriptions budgétaires.

**OBJET** : Budget principal :  
proposition DM n° 1

**SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
014	739223	<b>DF</b> - FPIC Fonds national de péréquation – <i>Services Généraux</i>	68 000€	+ 13 892€	81 892€
73	73223	<b>RF</b> -FPIC Fonds national de péréquation – <i>Services Généraux</i>	76 579€	-24 534€	52 045€
011	611	<b>DF</b> -Contrats prestations services - <i>PAH</i>	194 047 €	-15 000€	179 047€
011	6281	<b>DF</b> - Concours divers - <i>OMPCA</i>	46 099€	-23 426€	22 673€

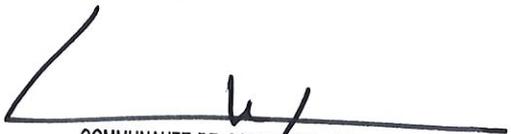
Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de modifications des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU